Intervention de F. Delcombre
au conseil municipal du 16 mai 2013

POINT 6. TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU BOULEVARD D'ANDILLY. — Cela fait longtemps que les riverains et les habitants du quartier attendent ces travaux. Certains avaient même cru comprendre qu'il y aurait une concertation à ce sujet, concertation qui semble-t-il n'a pas eu lieu. C'est dommage, parce que sans doute la participation des habitants aurait contribué à rendre ce projet meilleur.

En particulier, ils auraient peut-être fait remarquer qu'il fallait que ce projet de requalification comporte des aménagements cyclables pour respecter la loi sur l'air du 30 décembre 1996, dite loi Lepage, initiée par un gouvernement que vous souteniez. C'est vrai que, vu la configuration du terrain, c'était un peu compliqué, mais le problème c'est surtout vous avez préféré mettre du stationnement, ce qui correspond à une vision du siècle passé, alors que notre rôle est de penser l'avenir.

De plus, le mode de financement de ces travaux n'est pas convenable, quand on claironne partout que la municipalité n'augmente pas les impôts mais qu'elle trouve nombre d'artifices qui font que la somme qui est réclamée, in fine, aux Soiséens augmente quand même. Ainsi quand le maire de Soisy finance la réfection de la rue de Montmorency — qui, elle non plus, n'aura pas d'aménagements cyclables — par l'augmentation d'impôt qu'il a votée au conseil général. Et, ici, en faisant voter par le conseil municipal une délibération qui va engager des dépenses qui vont obliger un syndicat intercommunal à augmenter sa ponction sur les Soiséens.

Tout ceci n'est pas une façon saine de faire fonctionner la démocratie. Donc, pour toutes ces raisons, nous ne nous opposerons pas à ces travaux qui sont une nécessité, mais nous ne pourrons pas approuver cette délibération telle qu'elle nous est présentée.